

POUR LES FUNÉRAILLES D'UN PROCHE

Pour les funérailles de

De la part de M. / M^{me}

Nous donnons € (nous vous suggérons un montant de XX €)

Pour la paroisse de

(chèque à libeller à l'ordre de la paroisse qui a assuré la préparation des funérailles)

Vous pouvez déposer votre don, accompagné de ce bulletin, directement à votre paroisse.

POUR FAIRE VIVRE LES PRÊTRES

Nous donnons au Denier :

• en ligne sur www.donnonsaudenier-charente.fr

• par chèque :

25€ 50€ 100€

autre montant : €

(chèque à libeller à l'ordre de l'Association Diocésaine d'Angoulême)

Vous pouvez déposer votre don, accompagné de ce bulletin, à votre paroisse ou l'envoyer au diocèse d'Angoulême :
Association Diocésaine d'Angoulême
226 rue de Bordeaux • 16000 Angoulême

Nous désirons recevoir notre reçu fiscal par e-mail pour notre don au Denier.

E-mail :

Si vous faites un don, les informations recueillies sur ce formulaire seront conservées durant la durée légale et enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association Diocésaine pour la gestion des donateurs (envoi reçu fiscal, informations et appels à dons). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Association Diocésaine. L'Association Diocésaine s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ses adresses à l'exception de quelques partenariats ponctuels avec des organismes dignes de confiance. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case



ELLE TÉMOIGNE



Sophie s'est tournée vers l'Église lors du décès de sa mère :

« Lorsque ma mère est partie, nous avons été très touchés par la présence de l'Église. Les membres de l'équipe funérailles de la paroisse nous ont aidés à préparer la célébration et nous ont accompagnés sur le chemin du deuil.

Nous avons fait un don de 200 € à la paroisse pour exprimer notre gratitude envers tous ceux qui ont été présents dans cette période difficile. Nous avons aussi décidé de donner 120 € au Denier pour permettre à l'Église de vivre et de remplir sa mission d'écoute et de présence auprès de tous. »



ASSOCIATION DIOCÉSAINE D'ANGOULÊME

226 rue de Bordeaux • 16000 Angoulême

Tél. : 05 45 91 34 44 • Site internet : www.angouleme.catholique.fr



**DEUIL
D'UN PROCHE,
LA PAROISSE NOUS
ACCOMPAGNE**

Conception - alternade • Photos : Vanney Charlet / alternade - Dmitri Maruia, Alexander Khats, Godong / Fotolia



**POURQUOI L'ÉGLISE SOLLICITE-T-ELLE
NOTRE PARTICIPATION FINANCIÈRE ?**



VOTRE PARTICIPATION POUR LES FUNÉRAILLES D'UN PROCHE



VOTRE DON TOUS LES ANS, POUR FAIRE VIVRE LES PRÊTRES



Dans cette épreuve, un prêtre ou l'équipe funérailles de votre paroisse vous accompagne pour vous soutenir et vous aider dans la préparation et la célébration des obsèques.

L'Église remplit sa mission en accompagnant chaque personne qui lui demande d'être à ses côtés dans ces moments de peine.

Votre paroisse ne reçoit aucune subvention pour assurer ses charges de fonctionnement. Ainsi, elle ne peut compter que sur la générosité des baptisés pour couvrir ses frais.

C'est pourquoi elle sollicite votre participation financière.

Merci d'avance pour votre contribution.

Les prêtres et des personnes laïques vous accompagnent aujourd'hui et seront disponibles à toutes les étapes de la vie de votre famille : baptême, catéchisme, profession de foi, mariage, présence auprès des malades, funérailles...

Cette disponibilité est rendue possible uniquement grâce aux dons que nous recevons chaque année pour la collecte du Denier, qui permet notamment la rémunération des prêtres et des salariés de notre Église diocésaine. C'est pourquoi nous vous sollicitons pour y participer, tout en rappelant que la grande majorité des personnes laïques au service de l'Église est bénévole.

Chaque don compte, même le plus modeste. Si vous n'avez pas encore été sensibilisés à ce besoin financier de l'Église et n'avez pu y participer, c'est le moment de commencer !

COMBIEN DONNER ?

L'Église suggère une offrande d'un montant de **XX€**.
Quelle que soit votre participation,
soyez-en vivement remerciés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous êtes imposables : votre don au Denier est déductible de vos impôts, à hauteur de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

COMMENT SONT UTILISÉS VOS DONNS POUR L'ÉGLISE ?

Contrairement à certaines idées reçues, l'Église catholique ne reçoit aucune aide financière ni subvention. Votre générosité est son unique ressource.

Votre participation pour les funérailles d'un proche est affectée aux frais de fonctionnement de la paroisse :



Chauffage



Électricité



Mobilier



Entretien et décoration

Votre don au Denier est affecté aux personnes de la paroisse et du diocèse :



Traitements des prêtres et charges sociales



Formation des séminaristes



Salaires des laïcs au service du diocèse



Pensions des prêtres aînés

